Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 01/2008

OBJET :	Mise en œuvre de la Stratégie sur les langues des Premières Nations
PROPOSEUR(E) :	Bill Cranmer, Chef, Première Nation de Namgis, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Tim Thompson, Chef, Conseil des Mohawks d'Akwesasne, Qc
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Le 11 juin 2008, le premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens dans lesquelles le gouvernement du Canada reconnaît les conséquences très néfastes de la politique sur les pensionnats et les externats indiens ainsi que ses effets durables et préjudiciables sur la culture, le patrimoine et les langues autochtones;

B. Les Nations Unies ont proclamé 2008 « Année internationale des langues » en raison de la disparition d'environ 600 langues au cours du siècle dernier et de l'avis pessimiste des spécialistes des langues, qui prévoient l'extinction de 96 pour 100 des 6 000 langues encore employées dans le monde durant le prochain siècle, notamment parmi les Premières Nations au sein desquelles seulement 3 langues, parmi les 54 existantes, devraient survivre;

C. L'Assemblée des Premières Nations a accepté en principe la Stratégie sur les langues des Premières Nations de 2007 en juillet 2007, et les Chefs en assemblée ont accepté le Plan de mise en œuvre de la Stratégie sur les langues des Premières Nations en décembre 2007;

D. Le Plan de mise en œuvre de la Stratégie sur les langues des Premières Nations comprend la vision d'avenir et les objectifs stratégiques suivants :

- D'ici 2027 les langues des Premières Nations auront repris de la vitalité et seront employées couramment dans les logements, communautés et nations des Premières Nations. Le Canada respectera et assurera la protection de nos langues par l'intermédiaire d'une loi et d'un investissement stable à long terme;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15 juillet 2008 à Québec (Québec)

- Les Premières Nations exercent leur compétence sur les langues des Premières Nations, tel que reconnu et stipulé à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*;
- Les Premières Nations souhaitent obtenir une protection sur le plan juridique au moyen d'une loi sur les langues des Premières Nations, qui serait en accord avec les lois sur les langues des Premières Nations et du gouvernement du Canada;

E. Le Plan de mise en œuvre de la Stratégie sur les langues des Premières Nations comprend les objectifs principaux suivants :

- Augmenter le nombre de citoyens des Premières Nations capables de s'exprimer dans leur langue maternelle en offrant plus de possibilités d'apprentissage linguistique;
- Donner aux citoyens des Premières Nations la possibilité de s'exprimer le plus souvent possible dans leur langue en augmentant le nombre de situations où ils auraient l'occasion d'employer leurs langues des Premières Nations;
- Améliorer le niveau de compétence des citoyens des Premières Nations dans la pratique, la compréhension, la lecture et l'écriture des langues des Premières Nations;
- Accélérer le rythme d'amélioration, de revitalisation et d'assimilation des langues des Premières Nations afin de permettre à nos citoyens d'utiliser leurs langues dans un vaste éventail d'activités modernes;
- Encourager les citoyens membres et non membres des Premières Nations à adopter une attitude positive face aux langues des Premières Nations, à se faire une opinion exacte sur ce sujet et à évaluer les avantages liés à l'apprentissage d'une nouvelle langue afin que le multilinguisme devienne un élément important de la société canadienne;

F. En 2002, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 172,5 millions de dollars pendant 11 ans dans la revitalisation et la préservation des langues et cultures autochtones; un investissement que les Premières Nations ont considéré comme un engagement important - bien que minimal - pour commencer à remédier à la grave situation dans laquelle se trouvent leurs langues;

G. En novembre 2006, la ministre Oda a annoncé que l'investissement initialement prévu dans le budget pour les langues des Premières Nations avait été retiré du cadre financier par le gouvernement fédéral;

H. À ce jour, le gouvernement du Canada n'a toujours pas rétabli le financement initial, cela malgré le Plan stratégique des Premières Nations de 2007 et le Plan de mise en œuvre, élaborés par l'APN, et les excuses formulées à l'intention des survivants des pensionnats indiens.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée affirment par la présente que, compte tenu de ce que le gouvernement du Canada a l'obligation légale et morale de remédier aux conséquences néfastes que la politique des pensionnats indiens a eu dans les communautés des Premières Nations, en particulier celle de la perte de la langue et ses effets, il doit investir immédiatement dans la préservation, la protection, la revitalisation et la promotion des langues des Premières Nations ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie sur les langues des Premières Nations de 2007 et le Plan de mise en œuvre.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

2. Les Chefs en assemblée affirment le droit des Premières Nations de préserver leurs langues en mettant en œuvre les 25 recommandations essentielles formulées par le groupe de travail.

3. Les Chefs en assemblée s'engagent à appliquer l'intégralité de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans leurs propres ententes, arrangements, lois et nations, lorsqu'il s'agit de préserver, de promouvoir, de protéger et de revitaliser les langues des Premières Nations, dans le contexte de l'Année internationale des langues des Nations Unies (2008).

4. Les Chefs en assemblée enjoignent le Comité des Chefs sur les langues d'élaborer une stratégie de lutte pour la préservation des langues par le Canada.

5. Les Chefs en assemblée demandent que la Confédération des centres éducatifs et culturels des Premières Nations (CCECPN) soit reconnue comme une organisation nationale œuvrant sans interruption depuis 1970 pour la préservation, l'amélioration et la revitalisation des langue et serve d'organe consultatif au Comité des Chefs sur les langues.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national